

COMPTE RENDU

**Séance du 14 avril 2026 à 19 heures 00 minutes
Salle du conseil**

Quorum : 13

Présents :

Mme COULON Pascale, Mme D'HERBOMEZ Caroline, M. DAUCHY Jean-Louis, Mme DECOURTRAY Chrysoline, M. DELMOTTE Régis, M. DELPLANQUE Benjamin, Mme DESCAMPS Myriam, Mme DUCORNEY Nadège, Mme DUHEM Sylvie, M. DUPIRE François, M. DUPIRE Philippe, Mme DUPONT Valérie, M. DUTCZYN Stéphane, M. EGEA Roberto, Mme GEITER Claire, Mme HESPEL MENU Solveig, M. LEDENT Mickael, M. LEPOUTRE Hervé, M. LEROY Denis, M. PALICOT Thomas

Procuration(s) :

M. DELOBELLE François donne pouvoir à M. LEROY Denis, Mme LEMAITRE Bérénice donne pouvoir à Mme D'HERBOMEZ Caroline, Mme BERNHARD Zélie donne pouvoir à M. DUTCZYN Stéphane

Absent(s) :

Mme BERNHARD Zélie, M. DELOBELLE François, Mme LEMAITRE Bérénice

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme HESPEL MENU Solveig

Président de séance : M. DAUCHY Jean-Louis

La séance est ouverte à dix neuf heure

1 - Approbation PV 20 mars 2026

M. le Maire demande si le Conseil a des remarques à apporter sur le PV du dernier conseil, communiqué en amont.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation CFU 2025

M. le Maire se retire et laisse place à M. Roberto EGEA pour la présentation du CFU 2025, dont un powerpoint explicatif a été communiqué à l'assemblée, préalablement à la réunion.

De ce document comptable pour l'exercice 2025 se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

Recettes : 938 302,56 €

Dépenses : 1 822 926,15€

soit un résultat 2025 de : -884 623,59€

Résultats reportés : 109 433,07€

Déficit d'investissement : - 775 190,52€

Fonctionnement :

Dépenses 1 313 889,22€

Recettes : 1 606 392,07 €

soit un résultat 2025 de : 292 502,85€

Résultats reportés : 741 558,15€

Excédent de fonctionnement : 1 034 061€

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président approuve le CFU du budget de la commune de Landas pour l'année 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Sous la présidence de M. EGEA Roberto

3 - Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal a approuvé le CFU 2025 lequel fait apparaître les résultats suivants :

Pour 2025, le résultat global est de 258 870,48€ décomposé ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Excédent de Fonctionnement 2024 reporté : + 741 558,15 €

Excédent de Fonctionnement 2025 : + 292 502,85 €

Excédent Global de Fonctionnement 2025 de: + 1 034 061.00 €

INVESTISSEMENT :

Excédent d'Investissement 2024 reporté : 109 433,07 €

Excédent d'Investissement 2025 : - 884 623,59 €

Excédent Global d'Investissement 2025 de: - 775 190,52 €

Le Conseil Municipal décide :

- D'affecter au compte **R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)** la somme de **775 190,52 €**, afin de couvrir le déficit d'investissement
- D'affecter au compte **R002 (excédent de fonctionnement reporté)** la somme de **258 870,48 €**
- De reporter au compte **R001 (résultat d'investissement reporté)** le déficit de **775 190,52 €**.

Ces sommes seront intégrées au Budget Primitif 2026 (voté en décembre 2025) par l'intermédiaire d'un budget supplémentaire (BS).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Budget Supplémentaire n°1 BP 2026

Considérant la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits du Budget Primitif 2026.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
14 Atténuation de produits	20 000€		
65 Autres charges de gestion courantes	238 870,48€	002 Excédent antérieur reporté	258 870,48€
TOTAL DEPENSES	258 870,48 €	TOTAL RECETTES	258 870,48 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	775 190,52€	Affectation du résultat (1068)	775 190,52 €
TOTAL DEPENSES	775 190,52 €	TOTAL RECETTES	775 190,52 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à l'exécution du budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Tableaux des effectifs 2026

Le tableau actualisé des effectifs est le suivant :

Emplois permanents	Nombre de postes existants	Nombre de postes créés par délibération	Nombre total de postes après délibération
<u>Administratif</u>			
-Directeur général des services	1	0	1
-Attaché Principal	2	0	2
-Attaché	1	0	1
-Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1	0	1
-Rédacteur principal de 2 nd Classe	1	0	1
-Rédacteur	1	0	1
-Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe (C3)	2	0	2
-Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (C2)	3	0	3
-Adjoint administratif territorial (C1)	5	0	5
<u>Culturel</u>			
- Assistant de conservation du patrimoine Ppal de 2 nd Classe	1	0	1
- Assistant de conservation du patrimoine	1	0	1
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 nd classe	1	0	1
<u>Technique</u>			

-Agent de maîtrise	1	0	1
-Adjoint technique principal territorial de 1 ^{ère} classe (C3)	1	0	1
-Adjoint technique principal territorial de 2 ^{ème} classe (C2)	2	0	2
-Adjoint technique territorial à temps Complet (C1)	5	0	5
-Adjoint technique territorial à temps non complet (C1)	2	0	2
Médico-social			
-ATSEM Principal de 2 nd Classe (C2)	1	0	1

Le Conseil Municipal, par un vote unanime à main levée,

- **Prend note** du tableau des effectifs repris ci-dessus,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Subventions aux associations 2026

Au regard de leur fonction au sein des associations, ne prennent pas part au vote :

- Zélie BERNHARD (par l'intermédiaire de M. Stéphane DUTCZYN) en tant que président de Rebond Danse
- Philippe DUPIRE en tant que président de l'Olympique Landasien

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association des anciens combattants UNC	500,00 €
Club de l'amitié	400,00 €
APE école publique - Subvention musique	1485,00 €
Garderie école Jean Macé - Amicale laïque	2 500,00 €
Musicale de Landas	5 000,00 €
Olympique landasien	12 500,00 €
OGEPC fonctionnement écoles privées (à imputer au compte 6558)	72 422,40 €
Comité des aînés	18 500,00 €
L'atelier	2 000,00 €
Vitaform	650,00 €
C'est le Pied	300,00 €
Land'Animation	1 424,00 €
OCCE Jean Macé subvention pédagogique	529,00 €
OGEPC Subvention pédagogique Ecole privée (à imputer au compte 6558)	828,00 €
La Landasienne - Octobre rose	1 000,00 €
APEL Ecole privée	1 485,00 €
Société historique du Pays de Pévéle	100,00 €
Association des paralysés de France	400,00 €
ASL Association Santé Landas	500,00 €
Cyclo landasien	500,00 €
Atelier MENTHALO	500,00 €
8ème jour	2 500,00 €
Les Barons	300,00 €
Club rebond danse	850,00 €
Les Z'Artistes de Landas	500,00 €
Le bocal	500,00 €
TOTAL au compte 65748	54 923,00 €
TOTAL au compte 6558	73 250,40 €

VOTE : 21 pour, 2 n'ont pas pris part au vote.

7 - Taux d'impôt 2026

M. le Maire rappelle que les taux d'impôt directs sont inchangés depuis 2009. Ces derniers sont parmi les plus bas des communes voisines (6^{ème} taux le plus bas de la CCPC pour la TFPB).

Depuis 2009, la commune ne cesse de se développer : création et fonctionnement de la médiathèque, extension de l'école, nouvelle cantine, modernisation de la mairie, réfection des voiries.

En outre, les dépenses exogènes (subit par la commune) augmentent : énergie, cotisation retraite des agents, contribution au SDIS...

Considérant la volonté de maintenir un niveau de service public de qualité pour les administrés.

Considérant les investissements nécessaires au développement et à l'attractivité de la commune.

La commune décide d'augmenter les taux des taxes directes locales proportionnellement de 4%.

- Taux de la taxe Foncière sur les propriétés bâties: 2025 : 34,35% => 2026 : 35,72%

- Taux de la taxe Foncière sur les propriétés Non bâties : 2025 : 57,78% => 2026 : 60,09%

- Taux de la taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 2025 : 16,21% => 2026 : 16,86%

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'établir pour 2026, les taux d'imposition de la fiscalité directe locale suivant :
 - **Taux de la taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35,72%**
 - **Taux de la taxe Foncière sur les propriétés Non bâties : 60,09%**
 - **Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,86%**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme Valérie Dupont prend la parole afin de signaler sa préférence quant à une augmentation de 1%/an sur 4 ans afin de lisser cette augmentation pour les landasiens.

Mme Claire Geiter intervient sur le risque que la CCPC et le département augmentent eux aussi leurs taux et sale la facture pour les landasiens.

VOTE : 22 pour ; une abstention (Mme Valérie Dupont)

8 - Garantie AFL

Il est demandé au Conseil municipal

- **De décider** que la Garantie de la commune de Landas est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Landas est autorisée à souscrire pendant l'année 2026,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Landas pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la commune de Landas s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Conseil municipal au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- **D'autoriser** le Maire, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Landas, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- **D'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Désignation d'un conseiller municipal délégué en charge de la communication institutionnelle

Considérant la volonté de renforcer l'action municipale en matière de communication institutionnelle, et notamment des supports de communication imprimés,

Considérant qu'il appartient au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal,

Madame **Pascale Coulon** est désignée en qualité de **conseillère municipale déléguée**, chargée de la communication institutionnelle, incluant notamment :

- le suivi des publications municipales (bulletin, magazine, lettres d'information),
- la coordination des supports imprimés,
- le lien avec les prestataires d'impression et de diffusion.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Indemnités de fonction élus

M. le Maire rappelle l'historique de cette indemnité.

En outre, l'enveloppe allouée à la Commune pour ce mandat s'élève à 7 562,53€ brute par mois.

Les indemnités votées s'élèvent à 6 930,34€ par mois, soit une sous-exécution de l'enveloppe pour un montant annuel de 7 586€ par an.

Le Conseil Municipal,

Décide de fixer les indemnités de fonctions comme suit :

Le Maire	55,7 % de l'indice brut terminal (IBT)
Les adjoints	21,38% de l'IBT
Le conseiller délégué	6% de l'IBT

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Cession véhicule

Considérant que la commune est propriétaire d'un véhicule de marque IVECO, acquis il y a 19 ans,

Considérant que ce véhicule, en raison de son ancienneté, n'est plus adapté aux besoins du service et engendre des coûts d'entretien importants,

Considérant l'opportunité de procéder à sa cession,

Le conseil municipal décide la cession du véhicule

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Commissions communales

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il y'a lieu de modifier les commissions communales suivantes :

Commission N°1 – Ressources Humaines, Budget-Finances, transition Energétique, Bâtiment, Etudes de Projets :

- Chargé de cette commission : Monsieur Roberto EGEEA, 1^{er} Adjoint au maire.
- Membres : Régis DELMOTTE, Claire GEITER, Thomas PALICOT, François DELOBELLE, Philippe DUPIRE, Stéphane DUTCZYN, Bérénice LEMAITRE, Hervé LEPOUTRE

Commission N°2 – Environnement, Ecologie, Communication, Transition Numérique, Culture (Médiathèque) :

- Chargé de cette commission : Madame Caroline D'HERBOMEZ, 2^{ème} Adjointe au maire.
- Membres : Benjamin DELPLANQUE, Zélie BERNHARD, Nadège DUCORNEY, Valérie DUPONT, Hervé LEPOUTRE, Bérénice LEMAITRE, Solveig MENU HESPEL, Myriam DESCAMPS, Pascale COULON, Mickael LEDENT.

Commission N°3 – Sports, Associations, Fêtes :

- Chargé de cette commission : Monsieur Denis LEROY, 3^{ème} Adjoint au maire.
- Membres : Nadège DUCORNEY, Zélie BERNHARD, Benjamin DELPLANQUE, Thomas PALICOT, François DELOBELLE, Régis DELMOTTE, Pascale COULON, Sylvie DUHEM, Mickael LEDENT, Myriam DESCAMPS, Philippe DUPIRE,

Commission N°4 – Social, Personnes Agées, Jeunesse, Ecole, CCAS, CME :

- Chargé de cette commission : Madame Sylvie DUHEM, 4^{ème} Adjointe au maire.
- Membres : Pascale COULON, Mickael LEDENT, Chrysoline DECOURTRAY, Denis LEROY, Caroline D'HERBOMEZ, Myriam DESCAMPS

Commission N°5 – Cadre de Vie, Travaux, Voirie-Trottoirs, Réseaux, Agriculture, Espaces-Verts :

- Chargé de cette commission : Monsieur François DUPIRE, 5^{ème} Adjoint au maire.
- Membres : François DELOBELLE, Régis DELMOTTE, Caroline D'HERBOMEZ, Roberto EGEEA, Philippe DUPIRE, Stéphane DUTCZYN, Thomas PALICOT.

Commission N°6 – Urbanisme, Sécurité, Assainissement :

- Chargé de cette commission : Monsieur Jean-Louis DAUCHY, Maire.
- Membres : Roberto EGEA, Benjamin DELPLANQUE, Claire GEITER, Thomas PALICOT, Régis DELMOTTE, Stéphane DUTCZYN.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Commission d'appel d'offres

La composition de la C.A.O proposée est :

- Président : M. Jean-Louis DAUCHY (Maire)
- Membres Titulaires : Roberto EGEA, Régis DELMOTTE et Philippe DUPIRE,
- Membres Suppléants : Thomas PALICOT, Hervé LEPOUTRE et Valérie DUPONT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

14 Commission des écoles

Suite à ces candidatures, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal valide ces candidatures et décide que les membres de la commission Ecole sont : Jean-Louis DAUCHY, Sylvie DUHEM, Chrysoline DECOURTRAY, Claire GEITER, Mickael LEDENT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Administrateur CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote unanime à main levée, décide :

Article 1^{er} : De fixer à onze (11). le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- Quatre (5) membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- Quatre (5) membres élus dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Composition CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote unanime à main levée décide D'élire pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS les personnes suivantes :

- Président : Jean-Louis DAUCHY, Maire de Landas.
- Membres du Conseil municipal : Sylvie DUHEM, Pascale COULON, Chrysoline DECOURTRAY, Nadège DUCORNEY et Myriam DESCAMPRS
- Représentant de l'UDAF ou des associations Landasiennes : Marie-Madeleine GRAVELINE, Anne-Marie CASTELAIN, Geneviève DEVYLDERE, Corinne EGEA et Patrick DELCROIX

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Délégués SICAIE

La commune adhérant au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée, il faut donc désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour ce syndicat.

Les candidatures suivantes sont déposées :

- Délégués Titulaires : Régis DELMOTTE, Sylvie DUHEM.
- Délégués Suppléants : Chrysoline DECOURTRAY, Myriam DESCAMPS.

Après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal valide ces candidatures et désigne les personnes reprises ci-dessus pour représenter la commune au sein du S.I.C.A.I.E.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - Délégués SMAPI

Les candidatures suivantes sont déposées :

- Délégués Titulaires : François DUPIRE, Régis DELMOTTE.

Après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal valide ces candidatures et propose à la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT les personnes reprises ci-dessus pour représenter la commune au sein du SMAPI.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Délégués PNRSE

Le conseil municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc, désigne, par un vote unanime à main levée :

- Pour délégué titulaire, Monsieur Hervé LEPOUTRE
- Pour suppléant, Monsieur Roberto EGEE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil municipal repris ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie"

Après avoir procédé aux opérations de vote

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

^a Nombre d'inscrits	23
^a Nombre de votants	23
^a Nombre de bulletins nuls	0
^a Nombre de suffrages exprimés	23

A obtenu :

Est élu :

a Monsieur

Jean Louis DAUCHY

a

a

a

a

comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieur Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - Nomination représentants AG Groupe AFL

Le Conseil Municipal de la commune de LANDAS Décide de désigner Jean-Louis DAUCHY, en sa qualité de Maire de la commune de Landas, en tant que représentant titulaire de la commune de LANDAS, et Roberto EGEA, en sa qualité de 1^{er} Adjoint au Maire, en tant que représentant suppléant de la commune de LANDAS, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - Désignation correspondant défense

La candidature suivante est déposée : Monsieur Thomas PALICOT

Après en avoir délibéré, par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal valide cette candidature et désigne Thomas pour représenter la commune en qualité de Correspondant Défense auprès de la Sous-préfecture de Douai.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - Composition CCiD

La Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P) nous a donné ses instructions par courrier du 30 mars dernier et il en ressort que, pour la commune de Landas, la C.C.I.D. sera composée du Maire ou d'un Adjoint, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Pour cela, la commune doit proposer aux services de la D.G.F.I.P un nombre double de délégués, soit 32 au total. La D.G.F.I. étant ensuite chargée de désigner les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants qui siégeront à cette commission.

Il est proposé donc les personnes suivantes :

Membres Titulaires :

Jean-René DUPIRE, Frédéric LEPRETRE, Philippe CARNOY, François DUPIRE, Véronique LAIGNEL, Gérard PIERRACHE, François DAUCHY, Ludovic BLOTTEAU, Stéphane DUTCZYN, Franck MALLEVAEY, Sandra DUTCZYN, Nicolas SLABOLEWSKY, Roberto EGEA, Claire GEITER, Régis DEVYLDERE, Denis LEROY

Membres Suppléants :

Martine STOLEC, Amélie SAUVAGE, Marc-Alexis CHOQUEL, Guillaume MAYEUR, Régis DELMOTTE, Jean-Luc TESTART, Yves SCOTT, Patrice BIENVENUE, Hervé FRANQUET, Thierry DEFOULONOU, Véronique PAUWELS-HOG, Sylvie DUHEM, Caroline d'HERBOMEZ, Pascale COULON, Thomas PALICOT

Où cet exposé, par un vote à main levée, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à transmettre cette liste aux services de la D.G.F.I.P.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - Questions diverses

Le Secrétaire de séance,

Fait à LANDAS
Le Maire,

